



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier avril deux mil dix-neuf s'est réuni à la Mairie le huit avril deux mil dix-neuf à vingt-heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc COMBOT, Maire.

Étaient présents :

Messieurs Jean-Luc COMBOT, Jean-Louis LEBALLEUR, Jean-Claude THEROUIN, Mesdames Annick PETIT, Annette FOUSSARD, Marie-France REYMOND, Claire ROULLIER, Michèle PISSOT, Noëlle FREMONT.

Absents excusés : Monsieur Luc ARNAULT, Madame Claude FILLATRE (pouvoir à Madame Annick PETIT).

Absents : Messieurs François RONCIÈRE, Dominique BONVILLE, Pascal BRISSET, Madame Stéphanie LEFEBVRE.

Madame Claire ROULLIER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 26 mars 2019,
- 2) Vote des taux des impôts directs locaux,
- 3) Vote de l'affectation du résultat au Budget Commune 2019,
- 4) Vote du Budget Commune 2019
- 5) Vote de l'affectation du résultat au Budget Assainissement 2019,
- 6) Vote du Budget Assainissement 2019,
- 7) Demande de la dotation du produit des amendes de police de circulation routière,
- 8) Droit de préférence,
- 9) Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- 10) Information sur la Communauté de Communes,
- 11) Information des activités des Commissions,
- 12) Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MARS 2019

Délibération N°D-045-19

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de la séance du 26 mars 2019 qui est de ce fait adopté.

2- VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Délibération N°D-046-19

Monsieur le Maire présente le tableau ci-dessous et propose un vote des taux sans augmentation.

TAXE	2019		
	TAUX	BASE	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	12,64	1 570 000	198 448
Taxe foncière (bâti)	14,80	1 829 000	270 692
Taxe foncière (non bâti)	29,64	55 100	16 332
TOTAL			485 472

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

3- VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT AU BUDGET COMMUNE 2019

Délibération N°D-047-19

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 le 26 mars 2019

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent d'exploitation de 388 456,46 €

Les membres du Conseil Municipal votent l'affectation du résultat au budget COMMUNE comme ci-dessous :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018	
<u>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1</u>	
- Résultat de l'exercice	388 456,46 €
- Résultats antérieurs reportés	0,00 €
RÉSULTAT A AFFECTER	388 456,46 €
<u>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT N-1</u>	
- Résultat de l'exercice	15 540,70 €
- Résultats antérieurs reportés	927,87 €
- Solde des restes à réaliser	- 177 573,60 €
- Besoin de financement	160 177,16 €
<u>AFFECTATION</u>	
- Affectation en réserves 1068	388 456,46 €
- Report en fonctionnement 002	0,00 €

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

4- VOTE DU BUDGET COMMUNE 2019

Délibération N°D-048-19

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019 Commune :

↳ Fonctionnement :

Dépenses : 1 370 430,09 €
Recettes : 1 370 430,09 €

↳ Investissement :

Dépenses : 1 413 736,00 €
Recettes : 1 413 736,00 €

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2019 Commune comme ci-dessous :

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

5- VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Délibération N°D-049-19

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 le 26 mars 2019

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un déficit d'exploitation de 4 989,34 €

Les membres du Conseil Municipal votent l'affectation du résultat au budget ASSAINISSEMENT comme ci-dessous :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018	
<u>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1</u>	
- Résultat de l'exercice	- 4 989,34 €
- Résultats antérieurs reportés	47 126,70 €
RÉSULTAT A AFFECTER	0,00 €
<u>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT N-1</u>	
- Résultat de l'exercice	131 182,46 €
- Résultats antérieurs reportés	285 003,59 €
- Solde des restes à réaliser	0,00 €
- Besoin de financement	0,00 €
<u>AFFECTATION</u>	
- Affectation en réserves 1068	0,00 €
- Report en fonctionnement 002	- 4989,34 €

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

6- VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Délibération N°D-050-19

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019 Assainissement :

↳ Fonctionnement :

Dépenses	:	224 409,00 €
Recettes	:	224 409,00 €

↳ Investissement :

Dépenses	:	613 016,14 €
Recettes	:	613 016,14 €

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2019 Assainissement comme ci-dessous :

CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	0
POUR	:	10

7- DEMANDE DE LA DOTATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE DE CIRCULATION ROUTIÈRE

Délibération N°D-051-19

Monsieur le Maire informe du projet de sécurisation des trottoirs Route de Tours dont l'estimatif des travaux est de 20 000 € HT et de l'acquisition de 8 panneaux « Je dépasse à 1,50m » dont le coût est de 756 € HT, travaux et installations pouvant faire l'objet d'une dotation du produit des amendes de police de circulation routière.

La collectivité peut prétendre obtenir au minimum 20% de subvention.

Le Conseil Municipal :

↳ Autorise Monsieur le Maire, Jean-Luc COMBOT, ou Monsieur le 1^{er} Adjoint, Jean-Louis LEBALLEUR à déposer une demande de subvention pour le projet de sécurisation des trottoirs Route de Tours et l'acquisition de 8 panneaux « Je dépasse à 1,50m »,

↳ Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,

↳ Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,

↳ Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

8- DROIT DE PRÉFÉRENCE

Délibération N°D-052-19

Monsieur le Maire donne la lecture d'un courrier d'un notaire informant qu'un particulier souhaite vendre une parcelle boisée limitrophe à une parcelle appartenant à la commune. Il s'agit de la parcelle cadastrée « Les Rannets » section ZC n°23 d'une contenance de 9423m². La commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence. Après débat, le Conseil Municipal ne souhaite pas se porter acquéreur de cette parcelle.

10- COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Néant.

11- INFORMATION SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Néant.

12- INFORMATION DES ACTIVITÉS DES COMMISSIONS

Néant.

13- QUESTIONS DIVERSES

Courrier ARJO :

Monsieur le Maire donne la lecture d'un courrier d'un salarié de l'entreprise ARJO qui alerte sur la situation de l'entreprise.

Courrier entreprise AIXVISION:

Monsieur le Maire donne la lecture d'un courrier de l'entreprise AIXVISION qui propose la réalisation de prise de vue sur la commune pour un montant de 655 € TTC.
Le Conseil Municipal décide de réfléchir sur cet éventuel projet.

Séance levée à 22h15.

Signatures :

Jean-Luc COMBOT

Jean-Louis LEBALLEUR

Jean-Claude THEROUIN

Annick PETIT

~~Luc ARNAULT~~

~~François RONCIERE~~

Annette FOUSSARD

~~Dominique BONVILLE~~

Marie-France REYMOND

~~Pascal BRISSET~~

Claire ROULLIER

~~Stéphanie LEFEBVRE~~

~~Claude FILLATRE~~

Michèle PISSOT

Noëlle FREMONT